

Index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes

La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a prévu de nouvelles dispositions afin de mettre un terme aux écarts de salaires entre les femmes et les hommes.

Les entreprises françaises de plus de 50 salariés doivent tous les ans calculer et communiquer leur "Index Egalité Femmes - Hommes". Cet index est basé sur 5 indicateurs calculés sur un total de 100 points.

Pour l'année 2023, la note globale de l'IESEG est de **95/100**, répartis de la manière suivante :

